



**NATURE OCÉANE  
40530 - LANDES**

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tel. 05 59 45 46 60

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

LABENNE, le 26 décembre 2024

**Le Maire de LABENNE**

**À**

**Monsieur FROUSTEY Pierre  
Président de la MACS  
Allée des Camélias  
BP 44  
40231 SAINT-VINCENT de TYROSSE**

**Nos réf : MC**

**Objet : Complément d'avis sur le projet de modification n°4 du PLUi de la Communauté de  
Communes MACS**

**P.J. : Plan annoté**

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous suite à la notification du projet de modification n°4 du PLUi reçu le 14 octobre 2024 et vous demande de considérer les modifications suivantes :

- Adapter le zonage sud de l'OAP°3, en remplaçant le « secteur à dominante d'habitat individuel, densité forte » par un « secteur à dominante d'habitat individuel, densité moyenne » et trois « secteurs à dominante d'habitat collectif ou semi-collectif, densité moyenne » (cf. plan ci-joint annoté) ;
- L'adaptation du zonage entraîne celle des hauteurs figurant également à l'OAP°3, à savoir R+1 pour le « secteur à dominante d'habitat individuel, densité moyenne » et R+2 maximum pour le « secteurs à dominante d'habitat collectif ou semi-collectif, densité moyenne ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,  
Jean-Luc DELPUECH**







Commune de Labenne

Légende :

- Périmètre de l'OAP
- Figurés ponctuels**
- Préserver les boisements et /ou végétaliser l'espace
- Eléments de topographie à respecter (tucs et talweg)
- Espaces de convivialité et/ou jeux d'enfants
- Figurés linéaires**
- Voie de desserte principale
- Voie de desserte secondaire
- Cheminement doux principal
- Cheminement doux secondaire
- Figurés surrécursifs**
- Secteur à dominante d'habitat collectif R+2, densité moyenne
- Secteur à dominante d'habitat individuel R+1, densité moyenne
- Espace de nature à préserver et/ou conforter
- Espace public et partagé végétal majeur support d'espace de convivialités et d'une liaison douce nord-sud (emprise 20m minimum)
- Espace Boisé Classé

**Améliorer collectivement**

**Améliorer l'espace**